

PARC EOLIEN , Commune "LES MOULINS" - PV des OBSERVATIONS								
N° ordre déposition	Intervenant	Commune	Riverains : R Tiers : T Associations : A Non identifiable : NI propriétaire de terrain sous parc : P		TH E M E	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			Opposant : C	Favorable: F				
R6	Esther DUPONT 43, Rénéac	PLEMET	R	C	5	Trop près des habitations, nuisances pour la pratique du jardinage	Le pétitionnaire n'a pas connaissance de nuisance liée à la pratique du jardinage. Les jardins des particuliers sont généralement attenants aux habitations qui seront situées à plus de 500m.	
R7	Stéphane DUPONT 43 Rénéac	PLEMET	R	C	4	Destruction des campagnes, Ferrailage, bétonnage des terres	La construction d'un parc éolien est totalement réversible après l'exploitation. Une remise en état est programmée conformément à la réglementation et contractuellement afin que les emprises utilisées retrouvent leur usage initial.	
R13			NI	C	6	contribution faible à la production d'électricité, parc non durable, soutient l'association vent debout	Il est rappelé que la production attendue de ce parc éolien sera de 23 GWh, ce qui correspond à la consommation électrique de 9200 habitants environ. La contribution du parc a la réduction des gaz à effets de serres sera de 30 498 Tonnes sur 20 ans d'exploitation.	
R14	Michel BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	6	projet motivé par des intérêts financiers	La rentabilité économique de cet projet fait partie des critères de réussite de l'investissement qui est porté par le pétitionnaire. La rentabilité économique du projet est un gage de longévité et de respect des engagements pris.	
R14	Michel BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	1	sociétés sans scrupules à l'égard des populations	Ces propos sont diffamant à l'encontre du pétitionnaire	
R15	Mme Eliane BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	6	Surcout dans un contexte de restrictions. Pourquoi produire à Plemet de l'électricité pour Merdrignac? Impact sur le tourisme	Le pétitionnaire a pris l'hypothèse d'un raccordement sur le poste source de Merdrignac, cependant un autre poste source est situé à PLEMET. C'est l'opérateur de réseau ENEDIS qui sera au final le décisionnaire dans le choix de la solution de raccordement sur la base de contraintes techniques, économique et de délai.	
R15	Mme Eliane BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	4	pollution par ondes de la voie verte	L'affirmation d'une pollution de la voie verte par des ondes n'est pas fondée. Cette voie verte sera située à plus de 400 mètres de l'éolienne la plus proche. A cette distance aucune onde en provenance des éoliennes n'est envisageable.	
R16	Catherine VOLLE		NI	C	2	Trop c'est trop! Il faut investir dans d'autres énergies vertes. Soutient Vent Debout	Le pétitionnaire est en accord avec l'affirmation d'investir dans les énergies vertes dont fait partie les éoliennes.	
R16	Catherine VOLLE		NI	C	6	A qui profitera le projet?	Les retombées économiques d'un projet se font à plusieurs niveaux. Il y a bien sûr les entreprises qui participent à toutes les phases de concrétisation du projet, mais aussi les collectivités avec les taxes et impôts versés par l'entreprise.	
R17	Jean Yves COLLET		NI	C	1	L'éolien est une bonne initiative qui tourne mal. Perennité insuffisante des parcs Pas de filière nationale éolienne. Oui à un éolien intelligent et raisonné.	La pérennité des parcs éolien est garantie par la revente de l'électricité produite. Le financement des parcs n'est octroyé par les partenaires financiers que si la démonstration est faite de sa pérennité. Fin 2016, la filière nationale de l'éolien compte 15 870 emplois directs dans 800 entreprises actives.	
R17	Jean Yves COLLET		NI	C	2	trop de concentration sur le Centre Bretagne, Côtes épargnées	Les communes littorales ont très peu d'espaces disponibles pour accueillir les parcs éoliens. De même la loi littorale est très restrictive à l'encontre des constructions nouvelles.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓	↓	THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
R17	Jean Yves COLLET		NI	C	4	pollution lors du démantèlement	Le démantèlement d'un parc éolien en fin d'exploitation et parfaitement cadré par la réglementation. L'absence de pollution résiduelle est un critère pour la remise en état des emprises utilisées.	
R17	Jean Yves COLLET		NI	C	6	Intérêt financier de grands groupes	Les grands groupes, comme les petites entreprise, les artisans, les collectivités mais aussi les particuliers évaluent l'intérêt économique de chacun de leurs investissements projetés. Il serait irresponsable d'engager un investissement aussi important sans s'assurer de sa rentabilité.	
R22	Alain BONDOIS 68, Faheleau	PLEMET	R	C	4	perturbations électromagnétiques	le chapitre IV.6.3 de l'étude traite la question des champs électromagnétique. Il est conclut que l'impact résiduel pour les population est nul.	
R26	Eliane et michel BIDAN	PLEMET	T	C	6	Demandent que l'argent distribué soit reversé aux riverains, pénalisés deux fois, pour compenser les nuisances.	se référer aux conclusions du mémoire en réponse, où des propositions sont faites (financement participatif, possibilité de mettre un place un système permettant la vente locale de l'électricité produite par les éoliennes directement pour les riverains, avec une réduction de la facture d'électricité).	
R26	Eliane et michel BIDAN	PLEMET	T	C	7	dépossession du patrimoine	L'affirmation d'une dépossession du patrimoine est infondée. Il n'y a pas d'achat de terrain ou d'expropriation.	
R28	M. et Mme Claude COCHET 68, Carguier	PLEMET	R	C	4	Le parc de la Ferrière engendre de profondes nuisances, télévisuelles par exemple, Qui paiera les pannes dans l'avenir ?	Les problèmes de réception de la télévision sur le parc de la Ferrière ont été entièrement pris en charge par l'exploitant de ce parc éolien. Les mesures correctives qui ont été menées sont définitives.	
R28	M. et Mme Claude COCHET 68, Carguier	PLEMET	R	C	5	Non à proximité des habitations alors qu'elles pourraient être situées plus loin, rte de St Gilles	Le présent projet respecte les critères d'éloignement aux habitations. D'autres projet sur d'autres lieux peuvent être développés dans la mesure ou toutes les contraintes sont prises en compte.	
R29	Michel De KERLEAU		NI	C	1	L'éolien est une source d'énergie durable mais il faudrait créer des parcs plus importants et diversifier les sources de production pour pallier les inconvénients du nucléaire	La région Bretagne n'a que 4 % de son territoire disponible pour accueillir des éoliennes. Les grands parcs de plusieurs dizaines de machines ne sont pas envisageables sur ce territoire restreint. La diversification des sources de production fait partie des objectifs inscrits dans les programmes énergétiques tels que la loi de transition énergétique et la loi de propragmmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).	
R32	Mme Chantal NEVO Adjoine au maire		T	C	1	L'éolien est une solution d'avenir,mais	L'éolien national représente actuellement 12908 MW (fin septembre 2017). Les objectifs sont d'atteindre 15 GW à 2018 et 24 GW à 2023. Il y a effectivement un avenir pour l'éolien qui commence par l'acceptation des projets sur les territoires disponibles.	
R34	M. et mme DABET Le pastoger	PLEMET	T	C	1	Toutes les solutions alternatives n'ont pas été explorées, ex : Photovoltaïque le long de la future RN	Le photovoltaïque fait effectivement partie des sources de production à développer. Cette technologie est également soumise à des contraintes fortes qui limites sont développement.	
R35	JP CLEMENT Péhart	PLUMIEUX	T	C	3	Santé, quelles conséquences?	Le chapitre IV.6.de l'étude traite la question des impacts sur la santé. Il est conclut que l'impact résiduel pour les populations est faible à nul selon les thèmes. se référer au thème 3 du mémoire en réponse	
R39	Yvonne LE FLOCH Le Pryas	PLEMET	R	C	3	malaises divers	Si les éoliennes étaient source de malaises avérés, les pouvoirs publics aurait rapidement interdit les éoliennes.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓ ↓		THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			R	C				
R40	Virginie HANEN Le Pryas	PLEMET	R	C	1	Habite à 545 m de la future E5 Il faut utiliser l'énergie hydraulique marine Trop, c'est trop !	L'énergie hydraulique à terre est actuellement la première source d'électricité en France mais son développement est limité. La production d'énergie à partir de la mer fait l'objet de recherche et de développement de technologie qui sont prometteurs pour l'avenir. Le milieu marin est aussi soumis à des conflits d'usage qui peuvent être un frein au développement de solution économique.	
R40	Virginie HANEN Le Pryas	PLEMET	R	C	3	Santé, des études sont en cours, il faut attendre leurs conclusions	L'academie de medecine a publié en mai 2017 un rapport sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres. Il ne ressort pas de ce rapport que les éoliennes ont un impact sanitaire.	
R40	Virginie HANEN Le Pryas	PLEMET	R	C	4	Nuisances visuelles, sonores destruction du bocage	Le parc éolien n'aura pas d'impact sur le bocage. Quelques arbres seront coupés et recomposés.	
R40	Virginie HANEN Le Pryas	PLEMET	R	C	6	N'apporte pas d'emplois	Il y avait en 2016 en France 14 470 emplois pour 12908 MW. Pour la Bretagne on enregistre 680 emplois directe pour un parc de 913 MW fin 2016)	
R42	M. et mme LE TENO Jean Claude	Coetlogon	T	C	1	Elevage avicole près d'une éolienne	La présence d'élevage avicole ou de tout autre type d'élevage, a proximité d'un parc éolien est très courant dans les campagnes. Le retour d'expérience que le groupe EDPR a en France (40 parcs) ne révèle pas de problème lié à une proximité.	
R42	M. et mme LE TENO Jean Claude	Coetlogon	T	C	4	Nuisances sonores même à 1,5km	A une distance de 1,5 km le bruit des éoliennes est généralement noyé dans le bruit environnement. Même s'il peut parfois être distingué, il n'est en aucune façon la source de nuisance potentielle.	
R44	Eliane BUDAN	PLEMET	T	C	4	Les nuisances sonores sont manifestes à 2 km de la Ferrière	A une distance de 2 km le bruit des éoliennes est généralement noyé dans le bruit environnement. Même s'il peut parfois être distangué, il n'est en aucune façon la source de nuisance potentielle.	
R44	Eliane BUDAN	PLEMET	T	C	6	Très généreux avec les propriétaires de terrains mais qu'en est -il des riverains? Les mêmes fonds sont-ils prévus pour les indemniser?	la notion d'indemnisation impliquerait qu'une compensation financière soit versée pour réparer un dommage. L'étude d'impact basé sur la séquence ERC, "éviter, réduire, compenser" implique de penser d'abord à éviter un impact, puis à le réduire si nécessaire avant de proposer une compensation. Aucun des impacts identifiés ne justifie la détermination d'indemnité pour les riverains. Cependant, propositions faites par le pétitionnaire en conclusion du mémoire en réponse pour un investissement participatif ainsi que la mise en place d'un système permettant la vente locale de l'électricité produite par les éoliennes directement pour les riverains, avec une réduction de la facture d'électricité.	
R45	Isabelle MOISAN MONTUROY Rénéac	PLEMET	R	C	1	Inutilité publique	Le conseil d'état a jugé par plusieurs de ses décision que les éoliennes présentent un intérêt public tiré de leur contribution à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
R46	Th MONTUROY Rénéac	PLEMET	R	C	12	Contribution nulle à l'indépendance énergétique et à la réduction des énergies fossiles Fait valoir qu'il a adressé d'autres contributions argumentées et sollicite le prononcé d'un avis défavorable	L'indépendance énergétique de la Bretagne est un objectif qui n'est raisonnablement pas atteignable à court terme. Le déploiement de source de production renouvelable est engagé depuis plusieurs années et les progrès se font ressentir. La réduction des énergies fossiles est un objectif des politiques publiques qui concomitant à l'arrivée des énergies renouvelable et le développement des réseaux intelligents.	
R46	Th MONTUROY Rénéac	PLEMET	R	C	6	D'importants préjudices pour de nombreuses familles au profit d'une minorité	L'affirmation que d'importants préjudices seront subit par les riverains est mensongé. L'étude d'impact ne révèle pas d'impact pouvant contribuer à des préjudices.	
R47	Esther DUPONT 43, Rénéac	PLEMET	R	C	2	La densité du parc frappe les personnes qui viennent en visite à Plemet La disparité de traitement des différentes zones du territoire est frappante. Un AR Rénéac Poitiers permet de s'en convaincre aisément,	La répartition des parcs éoliens actuels n'est pas lié à une distribution régulièrement répartie. L'implantation d'un parc éolien répond à de multiples critères et des contraintes qui ne sont pas uniformes sur le territoire.	
R47	Esther DUPONT 43, Rénéac	PLEMET	R	C	1	Les incidences sur les populations sont traitées de manière subsidiaire . Atteinte au cadre de vie, nuisances sur les sentiers de randonnée	L'étude d'impact du dossier est définie par l'article R 512-6 du code de l'environnement. L'autorité environnemental dans son avis a estimé que le niveau de détail du dossier permet d'obtenir une caratérisation précise des incidences du projet. Il peut en résulter le regroupement des parcs éoliens dans les territoires à moindre contrainte .	
R47	Esther DUPONT 43, Rénéac	PLEMET	R	C	4	Contrarie un projet de création de gîtes ruraux	Si les chartes de qualité Gîtes de France® sont définies à l'échelon national, les conditions d'obtention du label, et en particulier les aides à la création et subventions sont différentes d'un département à l'autre. A ce titre, Gîtes de France® laisse libre champ aux acteurs locaux de donner, refuser ou retirer le label Gite de France® aux comités départementaux. Il n'y a donc pas de position « de facto » de Gîtes de France® sur la cohabitation des hébergements touristiques labellisés et les parcs éoliens. Internet permet de recenser une offre touristique à proximité de parcs éoliens. Plusieurs exemples de gîtes notamment gîtes de France® situés à proximité de fermes éoliennes sont présentés.	
R47	Esther DUPONT 43, Rénéac	PLEMET	R	C	1	Condescendance à l'égard des populations riveraines	Ces propos sont diffamatoires à l'encontre du pétitionnaire	
R49	M. Eric LE FLOCH Le Pryas	PLEMET	R	C	1	S'oppose au projet A relevé des insuffissances dans les outils cartographiques	Le contributaire n'indique pas en quoi les "outils cartographiques" présentent des insuffissances. Par ailleurs, les outils cartographiques comme les logiciels SIG sont les moyens utilisés par les cartographes pour établir des cartes.	
M 0a Avt EP	Jean-Jacques Marchand 688 Route de Lossy	74380 Cranves-Sales	T	C	1	s'oppose au projet de déchetterie éolienne privilégier les économies d'énergie	L'allégation de "déchetterie éolienne" est injustifié du fait que les éoliennes sont non polluantes, recyclables actuellement à 98% et que les impacts totalement réversibles. Le groupe EDPR travaille sur un programme de valorisation des pales d'éoliennes qui restent encore peu recyclable.	
M 0a Avt EP	Jean-Jacques Marchand 688 Route de Lossy	74380 Cranves-Sales	T	C	3	Nocif pour la santé	Alégation sans fondement - se référer au thème 3 du mémoire en réponse	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 0a Avt EP	Jean-Jacques Marchand 688 Route de Lossy	74380 Cranves-Sales	T	C	6	Coût élevé pour la collectivité au seul profit des promoteurs	Les collectivités sont positivement impactées par l'arrivée d'un parc éolien. Aucune subvention n'est versée à la société qui investit sur ses fonds propres ou par emprunt bancaire. La vente de l'électricité produite par des aérogénérateurs est encadrée par des textes que le législateur a établi pour atteindre ses objectifs.	
M 0a Avt EP	Jean-Jacques Marchand 688 Route de Lossy	74380 Cranves-Sales	T	C	9	Nuisible pour la nature	Cette allégation est dénuée de tout fondement. Se référer au thème 9 du mémoire en réponse	
M0b Avt EP	Gisèle et Bernard ETIENNE le Ligneul	56490 Ménéac.	NI	C	2	partisan résolu des énergies renouvelables, mais l'équité entre citoyens, implique que l'on ne surcharge pas à l'excès. PLEMET contribue déjà largement à la nécessaire transition écologique.	L'équité qui est ici pronée ne signifie pas nécessairement une égalité, qui impliquerait que chaque commune contribue à hauteur de ses besoins ou de sa population. De nombreux terroirs ne peuvent accueillir des éoliennes mais peuvent accueillir d'autre forme de production décarbonée. Aussi une forme de solidarité doit être acceptée afin de la objectifs soient atteints.	
M 0c Avt EP	Ménéactions		A	C	2	NE REMPLACEZ PAS LES ARBRES PAR DES EOLIENNES! LE CENTRE BRETAGNE NE SERA BIENTOT PLUS QU'UN DESERT AVEC LE SABLE QUI VIENT DU SUD ET LES NUAGES DU NORD. SOUVENEZ-VOUS DU CIEL ROUGE DE LA SEMAINE DERNIERE OCTOBRE ROUGE 2017.	Seulement 3 ou 4 arbres seront coupés pour favoriser les manœuvres d'engins. Ces coupes seront réalisés sous le contrôle d'un écologue qui s'assurera que cette action se fasse dans les meilleures conditions. Des plantations de compensation seront notamment faites.	
M 2	M. LE COINTE Christophe		NI	C	4	De plus, ces éoliennes risquent de ne jamais être enlevées.	Les obligations qui incombent au pétitionnaire l'obligent à procéder au démantèlement et à la remise en état du site en fin d'exploitation du parc, conformément à la réglementation en vigueur.	
M 3	Isabelle VIDAL Carguier	PLEMET	R	C	1	A acheté une maison à Carguier sur la commune de PLEMET (22210), en novembre 2016 Il faut arrêter de prendre le centre Bretagne pour une POUBELLE Je dis STOP ça suffit ! avis HAUTEMENT DEFAVORABLE	Les territoires qui accueillent des éoliennes bénéficient des retombées importantes qui sont reconnues par ces collectivités.	
M 4	Eric le floch	PLEMET	R	C	2	stop aux mitages éolien dans notre centre Bretagne. Protégeons notre terre vous qui avez le levier pour tout arrêter	La protection de la planète est un des objectifs que soutient le déploiement des éoliennes. La réduction des GES vise à réduire les effets du réchauffement climatique pour atteindre toutes les populations de la planète.	
M 5	Hanen Virginie Le Pryas	PLEMET	R	C	1	non parc éolien de PLEMET pas contre énergie renouvelable mais en Bretagne on a la chance d'avoir la Mer et des réserves d'eau et surtout on a des ingénieurs en France	La production d'électricité à partir des ressources marines est en cours. La France a pris du retard mais la Bretagne a des atouts. Un parc éolien offshore de 496 MW est planifié pour 2022 en baie de St-Brieuc. Un site pilote d'éoliennes flottantes est mis à l'essai entre Groix et Belle-Ile. Le Fromveur, près de l'île d'Ouessant est un territoire qui pourra accueillir des hydroliennes. L'ensemble de ces solutions constitue le mix énergétique nécessaire à la sécurisation de l'approvisionnement.	
M 7	Eric le floch Le Pryas	PLEMET	R	C	8	pas informés de la nocivité de ses machines "avant de vous plaindre attendez quelles soient montées"	Les propos qui sont prêtés à un représentant du pétitionnaire sont incorrectes et ne sont mis dans le contexte d'une discussion plus argumentée que présentée dans cette contribution volontairement provocatrice.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓	↓	THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
M 8	Alain Chéron 45 Carguier	PLEMET	R	C	2	(A titre d'exemple, facilement vérifiable, 1123 km séparent PLEMET de Marseille. Sur le trajet, et par la route, en passant par Clermont-Ferrand et Saint-Etienne, on dénombre moins d'éoliennes que sur le secteur PLEMET/Loudéac/Plumieux/Saint-Barnabé et autre Saint Caradec. Le vent aurait-il déserté le Massif Central et le couloir rhodanien ? qualité de vie et quiétude à préserver. préservation de ces aires de respiration que préconisent la DREAL et la Région Bretagne	Les aires de respiration peuvent s'imposer lorsque le risque de saturation d'éoliennes peuvent être ressentie. Des documents de planification des autorités compétentes peuvent prescrire le respect de ces zones sans éolienne. Même si ces documents ne sont plus d'actualité, les études faites pour la définition des zones de développement éolien de la CIDERAL n'ont pas jugés utiles d'établir de telle zone.	
M 8	Alain Chéron 45 Carguier	PLEMET	R	C	8	Les élus, Maire et conseillers municipaux ont dit non à l'unanimité au projet de parc éolien à Carguier/Rénéac/Le Pryas. Député de la circonscription et la Conseillère départementale s'y associent Elus et citoyens s'accordent à dire que si le renouvelable fait partie de leur avenir énergétique, son implantation doit se faire au terme de projets acceptés socialement.	Le député Marc Le Fur a proposé de modifier la loi pour faire passer à 1000 mètres la distance des éoliennes aux habitations. Mme Béatrice BOULANGER, conseillère départementale est l'assistante de M. Le Fur. Les élus en place au moment du démarrage du projet ont donné leurs accord pour la réalisation des études.	
M 10	Alain Chéron 45 Carguier Courrier annexé pour appréciation exhaustive de l'observation	PLEMET	R	C	6	Les populations les plus modestes sont de fait les plus impactées	Cette remarque ne nous semble pas adaptée au contexte de l'enquête publique du projet.	
M 13	Daniel Bessonnat 6 impasse des épinettes Courrier annexé	PLEMET	T	C	1	De prime abord, on ne peut répondre que favorablement à l'idée d'accueillir des éoliennes sur son territoire, mais Une éolienne, un coup, ça marche ; un coup, ça marche pas, fonctionne un quart du temp,les trois-quarts restants, ça ne sert à rien. C'est une énergie intermittente (machines qui requierent l'utillisation de terres rares )	Même si la production d'une éolienne est variable en fonction de la qualité de la ressource, cette caractéristique est parfaitement intégrée par les gestionnaires de réseau qui sont capables de prévoir à l'avance le volume prévisible de cette production. Le système IPES de RTE permet, tout en laissant l'accès prioritaire au réseau de ces ressource variables, géré les autres moyens de production.	
M 13	Daniel Bessonnat 6 impasse des épinettes Courrier annexé	PLEMET	T	C	2	Le Méné n'a pas vocation à héberger tout le parc éolien du département ?	Le département des Côtes d'Armor compte 49 parcs au 30/09/2017, soit 306 MW. Il n'y a que 5 parcs éoliens dans un rayon de 10 km du parc projeté. Et un total de 13 parcs dans un rayon de 20 km. Les parcs dans le rayon large de 20 km ne représente que 23 % de la puissance éolienne installée dans le département.	
M 13	Daniel Bessonnat 6 impasse des épinettes Courrier annexé	PLEMET	T	C	3	maléfice supposé des ondes, des effets stroboscopiques, des infrasons. Pour ce qui est des ondes, il faudra bien un jour en avoir le cœur net.	Les phénomènes listés ici sont des phénomènes physiques parfaitement connus sur lesquels une large bibliographie est disponible. La connaissance des effets de ces phénomènes est assez riches pour établir qu'au niveau d'exposition des population il n'y a pas de risque.	
M 13	Daniel Bessonnat 6 impasse des épinettes Courrier annexé	PLEMET	T	C	6	l'Etat a passé un contrat léonin avec les fournisseurs d'énergie éolienne et oblige EDF à racheter la production émise deux fois plus cher qu'elle ne la revend, que le contribuable paie le surcoût au travers de la CSPE	La production de l'électricité doit être vendue pour que le producteur puisse en retirer des recettes. Ces recettes étaient jusqu'à présent encadrées par un tarif dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat avec les opérateurs de réseau local de distribution. Les conditions sont en train d'évoluer pour que progressivement les producteurs puissent vendre leur électricité directement sur le marché.	
M 13	Daniel Bessonnat 6 impasse des épinettes Courrier annexé	PLEMET	T	C	1	promoteurs ont des méthodes de persuasion parfois pour le moins douteuses	Ces propos sont diffamatoires à l'encontre du pétitionnaire qui a le plus haut respect pour les propriétaires terrains et les exploitants quis ont considérés comme des partenaires.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			R	C				
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	12	Ne fonctionnent au mieux qu'un tiers du temps en moyenne, nécessitant le recours aux sources d'énergie traditionnelles (nucléaire, non renouvelables).  Annulation du schéma régional éolien pour non prise en compte du patrimoine et non évaluation scientifique du potentiel éolien, situation inchangée et poursuite du projet ? Totale opposition à ce projet	Une éolienne est en disponibilité technique plus de 97 % du temps. Son temps de production varie de 80 à 85 % du temps dans des milieux ruraux comme celui de Plémet. Enfin, un taux de charge de 33 % (rapport de la production sur la puissance installée) correspond à un très bon taux par rapport à la moyenne nationale.	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	1	Qu'en est-il du principe de précaution ?	Le principe de précaution est du ressort des autorités compétentes qui peuvent sursoir à des décisions si le niveau d'information sur les effets ou impacts est insuffisamment maîtrisés. Concernant la technologie éolienne, il n'y a pas d'aspect environnemental qui ne soit insuffisamment maîtrisé et qui nécessiterait de reporter le projet sur ce principe	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	2	Dans le périmètre de l'étude: un total de 96 éoliennes sur la zone. Sur le secteur sud de cette zone : 69 éoliennes pour 220 km²... Trop, c'est trop! Mais elles dégradent nos paysages à plein temps.	La répartition des parcs éoliens plus importantes dans le secteur sud du périmètre d'étude éloigné s'explique par la présence au nord de cette zone d'un couloir RTBA de navigation aérienne qui plafonne les éoliennes à 90m de haut. Les zones d'intérêt potentielles sont plus nombreuses dans ce secteur. Le grand parc éolien en forêt de Lannouée (17 éoliennes) vient renforcer cette impression de concentration.	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	6	Montage du projet similaire à celui des chaufferies biomasse et retrait du partenaire financier une fois son TRI atteint les profits sortent de France. De plus, les éoliennes sont construites à l'étranger, donc peu d'impact sur l'emploi local	Ces propos visent à jeter le doute sur la pertinence et la fiabilité du projet.	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	7	Spoliation patrimoniale et financement de la dépendance. Comment les personnes âgées pourront-elles financer leur dépendance avec le produit de la vente de leurs biens .Prêt à discuter d'une expropriation	Ces propos de spoliation patrimoniale sont sans fondement et visent surtout à effrayer les populations à la recherche d'information.	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	6	A quoi cela sert-il que le Conseil municipal de PLEMET – Les Moulins et les élus régionaux se soient prononcés contre le projet ? Peut-être faut-il rappeler un principe de droit : la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres...	Le pétitionnaire tient à rappeler qu'il fait également droit au développement de son activité. L'instruction et la délivrance des autorisations sont également issues de procédures encadrées par la loi.	
M 14	Isabelle et Thierry Montouroy-Moisan 35 Rénéac	PLEMET	R	C	11	Dossier étude paysage non conforme anomalies, masquant notamment la situation réelle future du lieu-dit Rénéac ,vice de procédure, cause d'annulation de l'enquête	Le contribuable n'indique pas en quoi le "dossier étude paysage" présentent des anomalies.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	R	C	TH E M E	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
M 16	Eric le floch le pryas	PLEMET	R	C	11	manque de transparence des photos prises de vue du village le Breil tual en plemet se situant au moins à 1000 mètres de la première éolienne qui se situe sur le bord de D 16 il aurait été préférable de prendre une photo près du village concerné pour démontrer impact visuel , sonore et surtout la réalité des choses ce que le promoteur ne c'est pas faire d'autant plus les études acoustiques qui ont été menée au village le Pryas ne sont pas fiable puisque cette année là il y avait un gros chantier de rénovation de couverture et le micro qui prenait les sons étaient proximité ( à 2 mètres environ) du chantier je vous l'assure avec les bruits du camion des ardoises de la volige c'est peut crédible d'avoir une bonne étude si le promoteur à des dates de prises de sons je m'engage à vous fournir la facture des travaux qui ont été réalisés la même semaine .	Le photomontage n°9, dans l'étude paysagère a été faite pour représenter le village du breil Tual. Le choix de l'emplacement de la prise de vue a été fait par le photographe en fonction des obstacles visuels qui pourraient limiter la perception objective du parc éolien depuis ce lieu-dit. La prise de vue a été faite dans ce lieu-dit est représentatif des vues qui pourront être perçues dans les habitants orientés vers le parc éolien. Concernant l'étude acoustique sur le lieu dit le Pryas (ZER), les bruits qui sont enregistrés sont moyennés et traités pour extraire les bruits anormaux (chiens qui aboie, tondeuses, travaux bryants,...). Dans tous les cas, cette étude à l'état initial a permis de déterminer les modes de fonctionnement (bridages) qui permettront de respecter les émergences réglementaires. C'est l'étude de réception acoustique qui se fera dans les premiers temps de la mise en exploitation qui permettront de confirmer ou de régler les bons paramètres dans le respect de la réglementation.	
M 19	Commune de GOMENE	GOMENE	T	C	1	Avis défavorable du Conseil Municipal	Le porteur de projet prend note que le conseil municipal de Goméné a pris une décision conforme à une décision précédente prise pour un projet éolien sur son territoire. Nous notons toutefois que les arguments développés dans la délibérations sont faibles et ne montre pas que le dossier a été étudié dans son contenu sur la base des études réalisées et des mesures prévues pour accompagné le projet.	
M 21	Yvon Rolland La Rangée	PLEMET	R	C	1	Trop d'enquêtes publiques à Plemet, décourageant pour le citoyen pas à priori, opposé aux énergies renouvelables, Ceux qui nous traitent d'égoïstes devraient se poser la question de savoir si c'est si "drôle" que cela d'habiter à 500 m d'une éolienne, 365 jours sur 365 jours	Les enquêtes publiques sont des moyens officiels et parfaitement encadrés pour que la population puisse avoir accès aux informations détaillés d'un projet. Ces enquêtes sont la preuve que la démocratie fonctionne bien et que l'avis du publique est recueillis avant de prendre une décision.	
M 23	Béatrice TANGUY maire de Boquého Courriel annexé	Boquého	T	F	1	apporter son témoignage suite à l'installation de quatre éoliennes sur les territoires de sa commune et de celle de Plouagat Bonne concertation avec EDPR , aucune question n'était interdite et les réponses toujours rapides et très claires. Il y a eu plusieurs réunions publiques. Mr L'Hotelier était très disponible et réactif. Des visites régulières ont été proposées à la population. un seul souci avec le réseau Orange à un lieu-dit lors d l'installation de la ligne. Je tiens à souligner que nous n'avons eu aucune opposition à l'installation du parc éolien. A ce jour, un seul problème de réception de télévision est à signaler. Il a été pris immédiatement en charge par EDPR. Se tient à disposition pour informer les élus d'outes communes et accueillerait volontiers EDPR pour le nouveau projet	Ce temoignage contredit les propos diffamant et accusateurs qui ont été tenus contre le porteur du projet. La municipalité de Boqueho a soutenu le projet depuis de nombreuses années et la concertation a été totale.	
M 24	Mme. Rosser Diane M. Rosser Gerald 72 Le Hambo	PLEMET	T	C	2	Ils gâchent le paysage Si cela continue, toute la région ne sera qu'un seul grand parc éolien, est-ce vraiment ce que les Brittany veulent ou ont besoin? NON	Il est rappelé que la Bretagne présente seulement 4 % de son territoire accessible à l'éolien. Il ne peut être affirmé que toute la région sera couverte d'éolienne.	
M 26	Michel DESPLANCHES	VILLEURBANNE	T	C	12	emblématique des méfaits de l'éolien aucune contribution à la réduction de CO2 ENROBATS non respecté donc projet à abandonner Avis défavorable du CE sollicité	Le fait de production de l'électricité sans l'utilisation de ressources fossiles épuisables est une preuve que ce projet contribue à la réduction des GES. EUROBATS non respecté	



N° ordre déposition	Intervenant	Commune			TH E M E	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 26	Michel DESPLANCHES	VILLEURBANNE	T	C	6	EDPR filiale d'un groupe Portugais, holdings à captiaux Chinois, Egyptiens. Montage fragiles	La société EDPR France Holding est une société française présente en France depuis plus de 15 ans et exploite aujourd'hui 40 parcs éoliens sur tout le territoire. EDPR France Holding est détenue par EDP Renewables spécialisée dans les énergies renouvelables, qui bénéficie d'une expertise mondiale et est présente dans 12 pays, ce qui en fait le 4ème producteur éolien dans le monde. EDP Renewables est une filiale du groupe EDP (Electricité du Portugal), fournisseur d'électricité, qui dispose d'une multitude d'actionnaires, dont certains investisseurs sont étrangers. EDPR France holding a démontrée sa capacité à monter des projets (40 parcs réalisés en France) et ses capacités financières ont été apportées dans le cadre du projet.	
M 26	Michel DESPLANCHES	VILLEURBANNE	T	C	9	Conséquences pour chiroptères et avifaune collision avec les pales et barotraumatisme. AE très critique	Un inventaire des espèces de chiroptère a été réalisé. Les risques de collisions et de barotraumatisme ont été évalués et pris en compte dans la définition du projet et des mesures qui l'accompagne. Ces mesures sont ajustables en fonction du suivi qui sera réalisés sur le parc éolien en exploitation. Se référer au thème 9 du mémoire en réponse	
M 27	Olivier Boissière Maire de plouagat	PLOUAGAT	T	F	1	Témoigne d'excellentes relations avec EDPR lors de 'l'implantation de deux éoliennes (parc commun avec BOQUEHO), ce tant en amont qu'en aval,	Ce temoignage contredit les propos diffamatoires et accusateurs qui peuvent être tenus contre le porteur du projet.	
	Olivier Boissière Maire de plouagat	PLOUAGAT	T	F	4	4 mois après la mise en exploitation du parc, et je n'ai à déplorer aucun incident ni réclamation si ce n'est parfois des problèmes de réception TNT que l'exploitant traite immédiatement	Les mesures qui ont été prévues sur ce parc mis en service récemment ont été mises en œuvre comme cela avait été prévu dans la concertation préalable. Les échanges riches avec les élus et les riverains permettent d'être réatif sur les questions qui sont posées.	
M 30	YVES REJASSE 31 BRANRO Courriel annexé	PLEMET	R	C	1	Implantation des parcs dans les zones pauvres du territoire. Pas de démarche scientifique caractère intermittent sans incidence Co2 ni transition énergétique Il n'y a aucune urgence à planter davantage d'éoliennes en France	Les parcs éoliens sont généralement implantés sur les territoires qui disposent de zones disponibles. Les zones agricoles faiblement urbanisées sont des secteurs privilégiés. Le processus de développement des projets éoliens est reconnu comme particulièrement complexe du fait du nombre de paramètres à prendre en compte. Le choix des zones potentielles d'implantation nécessite entre 2 et 3 années d'étude réalisés par des bureaux d'étude de plusieurs compétences.	
M 30	YVES REJASSE 31 BRANRO Courriel annexé	PLEMET	R	C	6	Les éoliennes ne sont pas rentables pour la collectivité,	Les collectivités du territoire ne participe pas financièrement à l'investissement du projet éolien qui est porté entièrement par le pétitionnaire. Les retombées directes qu'elle peuvent en attendre sont les taxes, impôts et droits d'occupation qu'elle pourraient percevoir. Il est rappelé que suite à la loi Grenelle sur la transition énergétique et la croissance verte, les documents d'urbanisme des collectivités sont obligés de définir les modalités du développement des énergies renouvelables sur le territoire de compétence.	
M 30	YVES REJASSE 31 BRANRO Courriel annexé	PLEMET	R	C	11	Le rapport concernant l'impact sur l'environnement est on ne peut plus biaisé	Cette allégation non développée est dénuée de tout fondement.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓	↓	THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
M 37	Thierry MONTOUROY-35 Rénéac annexée, voir argumentation	PLEMET	R	C	9	Présence d'une espèce protégée : Dactylorhiza maculata. Doute que les monstres utilisés pour le futur chantier puissent passer par l'itinéraire prévu sans détruire cette colonie. Chiroptères : seront perturbés par les ondes électromagnétiques , scénario d'un massacre annoncé Migrateurs : impacts sur leurs rassemblements annuels	EDPR est une entreprise certifiée ISO 14001 pour le management de l'environnement. Parmi ses procédures, il est systématiquement réalisé avant le début du chantier un repérage par un écologue qualifié. La présence d'habitat sensibles et d'espèces protégées fait l'objet de recommandations en accord avec les entreprises intervenantes. Cette mission peut se prolonger tout le long du chantier selon les sensibilités mis en évidence.	
M 39	M Pillet Jean-Marie.	PLEMET	R	C	1	l'occupation du territoire rural par ces lucratifs mastodontes a imposé une (et d'une connerie parfois crasse).s. Pire : cette invasion procède donc à un cloisonnement des mentalités et à une mécanique de réflexion minimale. (...) Pourtant, il va falloir composer avec ces tristes paysages : en plus de dénaturer certaines régions « sacrifiées » et de museler les citoyens un peu indisciplinés, cette politique fasciste adoptée par les ogres adoués au nom d'écologues vise un profit établi sur le long terme. S'y opposer aujourd'hui est donc une vraie nécessité...	ces propos sont diffamatoires à l'encontre du pétitionnaire, et ne concerne pas le projet éolien de Plémet objet de l'enquête publique.	
M 41	Mr et Mme ALDEBERT Alain 71 rue des tamaris	60940 Angicourt	T	C	1	séjournons chaque été et nous trouvons que cela gâche déjà considérablement le paysage Pensez aux riverains qui subissent ce paysage enlaidi sans compter le bruit et le stress que cela apporte! Merci de faire le maximum pour refuser toute nouvelle implantation.	Le projet a été étudié dans le détail afin qu'il respecte la tranquillité des riverains.	
M 42	Anicette JACOPIN 35 rue de Kerfontaine	56400 Pluneret	T	C	11	on oublie de mentionner le démantèlement	les conditions de démantèlement et de remise en état font l'objet d'un chapitre entier dans l'étude d'impact (§ III.3.3 Démantèlement et remise en état). Il s'agit de la pièce AU 6,15 nécessaire à la recevabilité du dossier lors de son dépôt.	
M 43	Thierry MONTOUROY Rénéac	PLEMET	R	C	11	Frais de démantèlement et garanties financières Le dossier est muet sur cette question. La garantie est forfaitisée à 50 K€ par éolienne. Est-ce suffisant	Les conditions de démantèlement et de remise en état font l'objet d'un chapitre entier dans l'étude d'impact (§ III.3.3 Démantèlement et remise en état). Il s'agit de la pièce AU 6,15 nécessaire à la recevabilité du dossier lors de son dépôt. Le montant de la garantie financière sert à couvrir les travaux en cas de défaillance de l'exploitant. La charge financière du démantèlement et de la remise en état incombe à l'exploitant qui est suivi par les services de l'inspection de installations classées jusqu'à la fin de vie certifiée du pac éolien.	
M 43	Thierry MONTOUROY Rénéac	PLEMET	R	C	9	Chemin aux orchidées :. La destruction de ce milieu n'est pas acceptable ni envisageable	La présence de l'orchis tachetée a été confirmé en bordure de chemin communal sur des stations très localisés. Cette plante est d'enjeu modéré et ne sera pas impactée puisque les stations seront évitées.	
M 43	Thierry MONTOUROY Rénéac	PLEMET	R	C	11	Caractéristiques techniques des éoliennes annexe p 146, fréquence des éclats lumineux	La fréquence des éclats du balisage lumineux est de 40 éclats par minute, conformément à l'arrêté du 7 décembre 2010 qui régit le balisage des éoliennes.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 47	A.CHERON	PLEMET	R	C	9	Le dossier de consultation pour la RN 164 fait ressortir que la vallée du Ninian se trouve dans l'axe d'un corridor écologique reconnue d'importance régionale au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne, adopté le 2 novembre 2015. »("complexe prairial associé qui accueille le Criquet ensanglanté, espèce peu commune, et par le rôle de corridor écologique fonctionnel qu'il assure toujours" <a href="http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rn164-plemet_delibere-ae_160921.pdf">http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rn164-plemet_delibere-ae_160921.pdf</a>	L'étude biodiversité, dans son § VI.4.5. corridors écologiques, fait état de la présence de ces corridors écologiques. Il est précisé que le projet initial prévoyait 3 éoliennes au sein même de ces corridors et une à cheval. Après échange avec le Bureau d'étude, le pétitionnaire a revu son projet pour réaliser les implantations d'éoliennes à l'écart de ces zones sensibles. Au final, le projet présenté n'engendre pas d'impact direct ou indirect sur ces corridors écologique du SRCE.	
M 47	A.CHERON	PLEMET	R	C	11	Rien n'est mis en place dans le dossier industriel pour sauvegarder cet axe d'importance régionale	Cette affirmation est totalement erronée et vise à discréditer le travail d'inventaire et d'étude qui a été mené pour la prise en compte des enjeux.	
M 49	René FLACHOT 19 rue de la tannerie	LOUDEAC	R	C	11	l'industriel , a totalement occulté la présence de bécasses et de bécassines chaque année entre début octobre / mi-octobre et fin mars / début avril. Elles ne sont pas inventoriées dans la liste des hivernants migrateurs et hivernants sédentaires migrateurs. ( paragraphe IV. 2.6. Oiseaux hivernants	Le bureau d'étude en charge des inventaire de biodiversité n'a pas identifié la présence de Bécasses et de bécassines lors de ses passages. Il est possible, mais non démontré, que cette espèce est présente dans ces milieux. L'éventuelle présence de la bécasse ne remet pas en cause les conclusions de l'étude. Notre réponse est développée dans le mémoire.	
M 55	André LENSKI	22	T	C	12	Défaut d'affichage de la pièce jointe à sa contribution, CF supra. Habite les côtes d'Armor " <i>je suis outré par le gaspillage de l'argent public lié au développement de l'éolien industriel au détriment de toutes les innovations nécessaires à une vrai transition énergétique. L'absence de nouveaux moyens de stockage de l'énergie dont l'électricité rend vain tout déploiement de technologies intermittentes et aléatoires comme l'est l'éolien industriel. "</i>	Il n'y a pas d'argent public mis en oeuvre pour le déploiement de l'éolien terrestre. L'éolien terrestre fait partie des innovations qui contribuent à une vraie transition énergétique. L'intégration de l'éolien dans le réseau de distribution locale en priorité par rapport à l'importation d'électricité transportée depuis d'autre région permet pour l'instant, et pour encore quelques temps encore, de ne pas être dépendant de solution de stockage de l'électricité. L'électricité injectée est consommée localement et directement par les consommateurs. L'innovation avance et des solutions économiques et fiables seront proposés par les industriels.	
M 56	Jean-Marie PILLET Rénéac, Courriel annexé	PLEMET	R	C	8	l'absence de concertation avérée	Nous rappellerons à M. Jean-Marie PILLET que le 08/06/2015, en tant que vice président de l'association vent debout à Plémet, il informait le pétitionnaire que le bureau de l'association, après plusieurs concertations, l'association préfère annuler les rencontres prévues pour échanger sur les thèmes choisis par l'association. La concertation avérée qui avait été engagée par les précédentes rencontres avec le pétitionnaire a donc été stoppée de la volonté unilatérale de l'association.	
M 57	Alain de Carguier (CHERON)	PLEMET	R	C	4	les habitants devront vivre volets clos ou rideaux tirés pour l'effet stroboscopique, vivre fenêtres fermées les nuits d'été pour dormir au calme vivre fenêtres fermées les jours de vent et se passer de leur cheminées qui sont des vecteurs de transmission de ce bruit d'aéroport à l'intérieur des maisons.	Une carte indicative de projection d'ombre a été produite dans le dossier d'étude d'impact. L'impact final a été évalué à faible. Il est rappelé que la projection d'ombre suit l'évolution du soleil et qu'il est très dépendant du rayonnement du soleil et des obstacles naturels. Le pétitionnaire se tiendra à l'écoute des riverains qui pourraient se sentir impactés afin de trouver une solution à leur situation particulière.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 58	Association Vent debout chez Jean-Marie Pillet 39, Rénéac Voir article sur site	PLEMET	A	C	6	Les élus de LAURENAN se sont prononcés contre le projet et considèrent qu'une véritable participation doit conduire à des taux de retour équivalents pour le territoire à ceux envisagés pour le projet participatif qu'ils promeuvent (1,2% pour EDPR Plemet, jusque 30 % du capital à LAURENAN)	Les projets éoliens, qu'il soient portés par des entreprises, des collectivités ou des regroupements de particuliers sont soumis aux mêmes régimes de taxes et de redevances. La proposition de financement participatif par des intermédiaires agréés fait partie des outils dont les opérateurs disposent pour faire participer les habitants du territoire. Cette formule a l'avantage de présenter moins de risque pour l'investisseur puisque l'opérateur garantit le remboursement de l'emprunt fait. Il n'existe pas de garantie de l'investissement réalisé dans les formes de participation au capital des projets.	
M 62	Association Vent debout chez Jean-Marie Pillet 39, Rénéac	PLEMET	A	C		Un coup d'arrêt dans les projets d'éoliennes dans la région ? Le Conseil d'Etat vient de débouter la société nordiste Innovent, promoteur d'un projet de parc sur la Côte d'Opale, à Widehem et Frencq, entre Boulogne-sur-Mer et Le Touquet, selon La Voix du Nord. La décision du Conseil d'Etat s'appuie sur le risque de « saturation visuelle du paysage ».	Dans le cas du projet à Widehem et Frencq, la problématique de saturation visuelle s'appuie sur les chiffres de la région Hauts-de-France, 2ème région en termes de capacité installée. Le contexte de ce projet est totalement différent de celui de Plémet, la capacité installée de la région Bretagne n'atteignant pas encore 1000MW (environ 3 fois moins qu'en Hauts-de-France). Les problématiques et le contexte ne sont donc pas comparables, et l'objet de l'enquête publique est ici de traiter du projet de Plémet.	
M 64	Thierry MONTUROY annexé	PLEMET	R	C	11	Etude acoustique: Pourquoi Rénéac (en prise directe avec E1 – E2 - E3, sans l'interposition d'un masque de végétation) n'a-t-il pas fait l'objet d'une mesure spécifique au même titre que Le Pryas (ZER 3 pour E4 et E5) ou Carguier (ZER 9 pour E1 – E2 – E3) ?	L'étude acoustique et la méthodologie appliquée sont présentées en Annexe 8 du dossier de demande d'autorisation unique. Comme cela est décrit en page 6 de l'étude acoustique, les points de mesures choisis pour la campagne de mesures correspondent aux zones à émergence réglementée les plus proches du parc éolien.	
M 64	Thierry MONTUROY annexé	PLEMET	R	C	4	bombe à retardement pour nos enfants, Peut-on raisonnablement penser que l'on peut évacuer 1800 tonnes de béton, démanteler le reste (y compris la connexion électrique enterrée inter-éoliennes, et remettre en état pour 50 000 euros par éolienne ? Le chiffre de 300 000 euros est couramment avancé	Les matériaux qui sont en jeu sur une installation éolienne sont des matériaux recyclables et non dangereux. Le coût total du démantèlement en fin de vie du parc sera entièrement à la charge de l'exploitant, conformément à la réglementation en vigueur. La garantie financière qui est établie sous l'autorité du préfet vise à apporter des ressources disponibles en cas d'incapacité de l'exploitant.	
M 65	André LENSKI		T	C	12	lien pour accéder à une argumentation complète et chiffrée illustrant parfaitement l'inutilité de l'éolien industriel pour lutter contre le réchauffement climatique. <a href="https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pour-pas-plus-cher-fastoche/">https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pour-pas-plus-cher-fastoche/</a>	Le pétitionnaire ne souhaite pas commenter ces éléments qui n'apportent pas d'éléments d'évaluation précise sur le cas du parc éolien de Plémet.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 68	Mme et M. Patrick Clisson 105, rue de Rennes	PLEMET	T	C	6	désintérêt des touristes	Plusieurs enquêtes démontrent la neutralité ou l'opinion favorable des touristes pour les éoliennes, ce qui n'affecte pas la fréquentation d'un lieu en fonction de la présence ou pas d'un parc éolien. Citons par exemple l'étude Teoros (revue de recherche en tourisme) sur l'Impact des paysages éoliens sur l'expérience touristique, menée dans la péninsule gaspésienne au Québec, qui démontre que les touristes ne choisissent pas un lieu en fonction de la présence ou l'absence d'éoliennes. à la question "Les parcs éoliens dégradent les paysages de la Gaspésie", 74% des personnes interrogées ne sont pas d'accord ou neutre sur cette affirmation. Par ailleurs, au Danemark, « la Danish Wind Association se plaît à faire la relation entre l'implantation des parcs éoliens et le tourisme : en effet, au Danemark, le tourisme a augmenté de quelque 50% depuis 1980. Les fermes éoliennes deviennent le paysage à la fois d'un tourisme «écologique» et d'un tourisme «industriel»" (source: veilletourisme.ca). L'image véhiculée peut donc être associée à une région verte et écoresponsable, et attirer un certain public. En tant qu'exploitant, nous enregistrons un grand intérêt des populations locales pour les journées portes ouverte, ou la population peut venir échanger avec les opérateurs et découvrir la parfaite maîtrise qui est faite de cette technologie.	
M 69	Christine Duros, Jacques Duros Annexé	PLEMET	R	C	4	craignons pour nos activités: La surveillance de l'élevage reliée également aux mobiles lors d'absence, Fonctionnement du robot de traite relié aux téléphones mobiles, Les infrasons préjudiciables pour nos abeilles.(création d'un rucher en cours. projet d'accueil à la ferme	Nous n'avons pas connaissance d'effet des éoliennes sur la qualité des réseaux de téléphonie mobile. Selon la puissance des émetteurs et de leur position par rapport au lieu d'émission, ces réseaux sont réputés très robustes puisqu'il est possible d' avoir de la connexion de données même à l'intérieur des habitations.	
M 72	Breizh Concept annexé		T	C	1	certain propriétaires fonciers qui pourraient accueillir des éoliennes ne connaissent pas les risques du Bail Emphyteotique ni les conséquences à long terme. Certains ne semblent pas savoir que les fondations demeurent ou que cela deviendra leur responsabilité.	Ce commentaire fait preuve de méconnaissance et confirme la volonté d'effrayer les propriétaires fonciers qui soutiennent le projet par une désinformation systématique. Ce sont des baux à construction qui seront établis et les dispositions de ceux-ci sont parfaitement encadrés par la loi pour protéger les propriétaires et les exploitants agricoles. La remise en état des parcelles à l'issue de l'exploitation fait partie des dispositions détaillées dans les baux, en conformité avec la réglementation et l'arrêté préfectoral qui précise les obligations de l'exploitant du parc éolien.	
M 72	Breizh Concept annexé		T	C	9	De plus, l'activité corrosive de l'acier dans les fondations en béton armé finira par polluer le sol et l'eau La protection de l'environnement est L'un des principaux rôles de la préfecture , la prolifération des éoliennes autour de nous va à l'encontre de cet objectif	Les armatures utilisés dans les bétons armés sont pris dans le béton et ne doivent pas subir de corrosion. Ces armatures sont composés de fer qui est déjà très présent dans naturellement les sols bretons.	
M 72	Breizh Concept annexé		T	C	11	Avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : réaliser une campagne de mesures acoustiques, parc en fonctionnement "Je vis à environ 1 km du parc éolien existant de La Ferriere (PLEMET) ; la nuit, il est régulièrement au dessus des 3dB."	La réalisation d'une étude acoustique de réception est un engagement de l'exploitant et une obligation.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓	↓	THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
M 74	Claudine Lainé Chéron Carguier	PLEMET	R	C	5	Le pétitionnaire compare le parc de la baie de St Briec distant de 36 km pour la côte, avec les 500 m de Carguier ,, Qu'il soit à 500 m d'au moins 50 maisons dans la zone la plus rapprochée n'est pas un inconvénient pour les porteurs de projet,,Photo du Courrier Indépendant à 3 Km du cœur du site ! (12 km en voiture) cherchez l'erreur !	Les références aux propos que le pétitionnaire aurait tenu ne sont données et ne peuvent donc pas être commentées. La remarque sur la photo qui accompagne l'article du courrier indépendant n'est pas développée et ne nous permet pas de faire un commentaire.	
M 74	Claudine Lainé Chéron Carguier	PLEMET	R	C	11	Le dossier est ficelé ...mal ...car il a fallu de nombreuses interventions de l'autorité environnementale pour finaliser le projet Nombreuses insuffisances, documents datés obsolètes et fallacieux (LAURENAN sera en prise directe)	L'autorité environnemental a donné un seul avis en date du 20/07/2017 qui a fait l'objet d'éléments de réponse du pétitionnaire en date du 16/08/2017.	
M 74	Claudine Lainé Chéron Carguier	PLEMET	R	C		Elles ne tournent pas, ne réduisent pas le CO2,	Si les éoliennes ne tournaient effectivement pas il n'y aurait aucune production électrique, hors une éolienne est en action de proction de 80 à 85 % de son temps de vie. Ce ne sont pas les éoliennes qui réduisent le CO², mais c'est la substitution aux énergies fossiles qui est source de réduction de ces gaz à effet de serre.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	1	Pas de prime abord « contre les éoliennes et a défendu des projets (mais 20 m de haut pas 150) C'est sans doute à une réduction de la consommation énergétique qu'il faudrait réfléchir ... pas non plus égoïste mais interpelle les « décideurs », ceux qui tranchent à la place des autres et décident pour ces autres de ce que sera leur cadre de vie pour les 25 ans à venir	Le pétitionnaire est d'accord avec la nécessité de réduire la consommation énergétique. Malgré tout, la production d'électricité est nécessaire.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	12	combien faudrait-il d'aérogénérateurs pour remplacer le nucléaire ?	L'ambition de remplacer la production nucléaire par du tout éolien n'est pas un objectif porté par les pouvoirs public ou par la profession éolien. Toutefois une réduction de cette source paraît nécessaire en vue des enjeux de société.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	7	encerclement et dépréciation immobilier, voir par exemple les contrats d'Assurance MMA	Le fait qu'un assureur propose une police d'assurance sur des sujets d'inquiétude de ses clients est tout à fait normal. Ce type d'assurance n'est pas généralisé auprès des assureurs qui visent surtout à assurer des risques objectifs et mesurables. En l'espèce, nous n'avons pas le détail de ces polices d'assurance et ne pouvons commenter sa pertinence.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C		recours à des centrales thermiques (charbon et surtout gaz...voir Centrale de Landivisiau), émettrices de CO2	La finalité de la centrale combinée gaz naturel de Landivisiau est de renforcer la sécurité du réseau électrique dans la pointe finistère qui présente des faiblesses structurelles. Ce projet a été encouragé par les pouvoirs publics dans le cadre du pacte électrique breton et la PPI	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	1	Les aimants permanents sont composés en partie d'un alliage de terres rares : Néodyme, Fer, Bore, Dysprosium, Praséodyme ? Et je ne parlerai pas ici de l'extraction de ces terres rares en Chine, Mongolie...une véritable catastrophe écologique	La technologie qui sera utilisée dans le cadre de ce projet n'utilise pas d'aimant permanent. Ces matériaux sont utilisés dans le cas de technologie "direct drive" sans engrenage.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	1	contradiction entre les injonctions d'hier (revenir pour gagner des surfaces agricoles) et celles d'aujourd'hui (implanter à tout va des aérogénérateurs dans les champs et perdre en surfaces agricoles) ? multitude de Zones Industrielles disgracieuses dans les campagnes	Les emprises utilisées pour le projet ont été réduite au maximum et les parcelles restent disponibles pour l'exploitation agricoles.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	4	démantèlement mesures insuffisantes, où seront les promoteurs d'aujourd'hui? Chine etc	Les mesures prises pour les démantèlement sont tout à fait suffisantes. Les mêmes mesures ne sont pas appliquées pour toutes les activités qui peuvent présenter un risque d'abandon du site. A l'arrêt de la production, l'exploitant doit proposer un plan de démantèlement qui sera validé et suivi par l'inspecteur des installations classées.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	1	Les promoteurs industriels éoliens ne devraient-ils pas, eux aussi, respecter les règles locales d'urbanisme ?	Les règles d'urbanisme de la commune (PLU) sont respectées dans ce projet. Le nouveau PLUI de la CIDERAL adopté en septembre 2017 est également en parfaite cohérence avec les enjeux du parc éolien.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C		Absences de concertation, minoration systématique des nuisances	Les méthodes d'analyse des impacts sont détaillées dans l'étude d'impact, au niveau du chapitre VI. Analyse des méthodes. Le retour d'expérience sur les nuisances avérées ou non est prise en compte dans les études afin d'établir l'importance des impacts.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	1	Problème de la voie aérienne d'entraînement d'avions militaires à très basse altitude (la LFR-56) qui passe au dessus des 3 villages concernés, l'un des organisateurs me répond que : « la loi exige que les avions militaires passent à 2km des pales » crash d'un Mirage à LAURENAN en juin 2008	Par lettre en date du 17 mai 2016, la direction de la sécurité aéronautique d'état a donné son accord pour la réalisation du projet présenté.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	9	Protection de la nature, des sites et des paysages... parlons en. La vallée du Ninian se trouve dans l'axe d'un corridor écologique reconnu d'importance régionale au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne. (voir déposition pour les références: MRAE, Schéma de cohérence écologique,,))	L'étude écologique dans son § VI.4.5. corridors écologiques fait état de la présence de ces corridors écologiques. Il est précisé que le projet initial prévoyait 3 éoliennes au sein même de ces corridors et une à cheval. Après échange avec le Bureau d'étude, le pétitionnaire a revu son projet pour réaliser les implantations d'éoliennes à l'écart de ces zones sensibles. Au final, le projet présenté n'engendre pas d'impact direct ou indirect sur ces corridors écologiques du SRCE.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	11	Insuffisance de l'étude sur la description des espèces et sur les mesures compensatoires. Est perplexe quant à certaines remarques – oh combien exactes —présentes dans l'Avis de l'Autorité Environnementale en date du 20 juillet 2017 L'AE juge le dossier d'EDPR est jugé insuffisamment informatif, insuffisamment précis, insuffisamment démonstratif, etc. Remarques détaillées sur la covisibilité, la faiblesse des mesures en raison de l'encerclement, le temps de pousse de écrans végétaux et arbres etc	Nous invitons le contribuable à prendre connaissance des éléments de réponse que le pétitionnaire a produit en complément d'information de l'avis de l'AU.	
M 76	Yvon ROLLAND La Rangée Annexé	PLEMET	R	C	3	rapport de l'ANSES et du CES sur les effets sur la santé [humaine] des basses fréquences et des infrasons dus aux parcs éoliens, en contradiction avec les affirmations du dossier). le Principe de Précaution ne serait-il pas là, de rigueur ?	Nous confirmons les affirmations apportées dans le dossier d'étude d'impact sur le thème des infrasons; se référer au thème 3 du mémoire en réponse	
C5	Michel BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	1	Secteur autosuffisant, éoliennes raccordées à Merdrignac	La Bretagne n'est pas autosuffisante en production électrique (15% en 2016) et le raccordement sur le poste source de Merdrignac n'est qu'une possibilité. Le poste source de Plémet pourrait être défini par le gestionnaire de réseau lors de l'établissement de sa proposition technique et financière qu'il soumet au producteur.	
C5	Michel BIDAN Rénéac	PLEMET	R	C	4	Pollution magnétique sur la voie verte	L'affirmation de "pollution magnétique sur la voie verte" est totalement excessive et infondée.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
C7	MME HOUEE ANNE MARIE 9 Av des Terre Neuvas Annexé	22950 TREGUEUX	T	C	1	originaire du village de Garguier, très attachée à ce secteur, attérée par ce projet . EDPR initiatrice de ce projet a un mépris total pour la paysage bocager de cette région et pour ses habitants, minimise tous les impacts	Ces propos sont diffamants à l'encontre du pétitionnaire.	
C7	MME HOUEE ANNE MARIE 9 Av des Terre Neuvas Annexé	22950 TREGUEUX	T	C	6	EDPR france Holding, filiale d'une société portugaise qui s'est implantée par opportunisme en France	EDPR France Holding est une société française, dont le siège est à Paris et dont les activités sont entièrement réalisées en France par des personnes salariées en France.	
C9	Thierry LE RAY Carguier	PLEMET	R	C	2	Densité, Optimiser les sites existants	L'optimisation des sites existants fait partie des démarches que les exploitants envisagent pour répondre au objectif de déploiement de l'éolien. Toutefois cette optimisation est limitée par les contraintes réglementaires qui s'imposent.	
C14	Sandra PENCOLE Carguier Annexé	PLEMET	R	C	1	Coup de coeur pour ce village tranquille en pleine campagne. Ces grands messieurs des éoliennes nous volent tout, nos rêves, projets,paysages, NOS VIES. Nous sommes détruits de l'intérieur Des heures de travail ont été mis dans ce projet.Debout depuis 3 heures du matin,mon compagnon terminait sa journée de travail à midi,dejeunait et enchainait sur la maison.Maintenant il est difficile pour nous d envisager l avenir ici.Nous avons mis en suspens tout projet d emménagement pour le terrain et la maison.	Les projets éoliens sont des projets d'aménagement du territoire qui suscitent souvent des polémiques, comme tout projet d'aménagement et de changement. Bien que les parcs éoliens soient accueillis positivement dans la majorité des territoires, il n'en demeure pas moins que certains opposants, généralement motivés par leurs craintes et un manque d'information, accaparent l'attention des médias et sèment le doute dans la population. Malheureusement, plusieurs arguments présentés sont non fondés et le plus souvent non sourcés. L'énergie éolienne est une énergie propre, mature et est un des piliers de la transition énergétique, qui s'inscrit incontestablement dans les paysages de l'avenir.	
C15	CONTRIBUTION DU DEPUTE MARC LE FUR		T	C	5	Sur le fond, ce projet est contesté car il prévoit la mise en place de mats éoliens de dernières générations qui mesurent 150 mètres à 500 m des habitations et tout particulièrement du village de Carguier. Comme les élus et les riverains du secteur, je conteste le choix technologique de très grosses éoliennes sans que celles-ci ne soient suffisamment éloignées des habitations. Au Conseil régional comme au Parlement, je milite pour que ces machines ne soient pas implantées à moins de 1000 m des habitations	L'impact de la proposition de passer à 1000 m les éoliennes des habitations aurait pour effet de limiter à 0,7% la surface de la région Bretagne disponible pour l'accueil des parcs éoliens. Ces 0,7% sont les cœurs des grands massifs boisés et les zones naturelles par ailleurs protégées. Cette disposition est donc totalement éolicide et beaucoup trop restrictive.	
C15	CONTRIBUTION DU DEPUTE MARC LE FUR		T	C	4	afin d'éviter les nuisances sonores, l'effet stroboscopique ou la dépréciation des biens des riverains. Je note au passage que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont fixé la distance minimale à 1.5 km et que les Etats-Unis l'ont fixé à 2 kms. Au regard de ces remarques, je souhaite la mise en place d'un moratoire sur le projet éolien de PLEMET	Vouloir mettre un moratoire sur ce projet implique de fait à mettre un moratoire sur tous les projets éoliens en France puisque le pétitionnaire suit les mêmes procédures de concertation et de développement que tous les projets portés par des professionnels de l'éolien.	
C22	Marie Hélène BALAY La Haye	PLEMET	T	C	1	PLEMET ne doit pas subir les fournitures d'électricité pour Merdrignac	La livraison de l'électricité sur le poste source de Merdrignac est une option, comme celle de raccorder le parc sur le poste source de Plémet. C'est ENEDIS en tant que gestionnaire du réseau qui fera le choix et établira les conditions d'accès à ce réseau.	
C34	SEROT Fabien 3, impasse des Iris annexé	PLEMET	T	C	1	pertinence du déploiement d'éoliennes lorsque des habitations, des lotissements se situent à proximité car mes recherches sur les éventuelles gênes et interférences générées par les éoliennes démontrent que celles-ci sont avérées, Le lobbying l'emporte bien souvent au détriment du bon sens et de la rationalité	le contributaire n'indique pas quelles gênes et quelles interférence générées par les éoliennes sont avérées par ses recherches.	



N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			T	C				
C40	Jean RUELOT 15, rue du ? Annexé	LAURENAN	T	C	4	Membre d'une association de cavaliers, témoignent des peurs subies par les chevaux, notamment celles liées aux effets stroboscopiques. Les cavaliers empruntent régulièrement des voies près des villages impactés, voie verte notamment..	EDPR reconnaît que l'ombre portée au sol par les éoliennes peut être, dans certains cas, la source d'un phénomène d'incompréhension pour le cheval. En effet, certains chevaux, souvent les plus jeunes et moins rustiques, peuvent assimiler l'ombre filant au sol à un obstacle physique. Le cheval pourra alors avoir tendance à vouloir s'extraire de l'obstacle. Une situation potentiellement dangereuse peut se produire pour le cheval et son cavalier si le cheval n'a pas été initié à ce nouveau phénomène. L'accoutumance à ce phénomène et une bonne anticipation du cavalier est nécessaire comme dans toutes les situations difficiles que les cavaliers peuvent rencontrer à l'extérieur. Des dispositions particulières de prévention pourraient être prises en accord avec les centres équestres concernés par des randonnées dans l'emprise du projet.	
C46	Isabelle LE DOUARIN Kertugaré	PLAUDREN	T	C	2	Trop sur le secteur, Ou irons nous promener nos enfants ? Non, stop, ça suffit	Il n'y a aura pas de chemins ou routes qui seront interdits aux promeneurs. L'accès au plateforme des éoliennes sera interdit aux personnes étrangères à l'exploitation du parc pour des raisons de sécurité mais aussi parce que ces terrains sont des terrains privés qui doivent être respectés en tant que tel.	
C59	De CELLES Evelyne Le Quilleu	La Prenessaye	T	C	3	Les nuisances et leur impact sur la santé sont intolérables au nom des droits de l'homme	La référence aux droits de l'homme est hors contexte de l'enquête publique du projet de Plémet	
C59	De CELLES Evelyne Le Quilleu	La Prenessaye	T	C	6	Le courant produit par les aerogénérateurs ne profiteront pas au territoire	L'affirmation que le courant produit ne profitera pas au territoire tient de la désinformation ou de la méconnaissance des réseaux électriques de distribution. Le raccordement au poste source de distribution le plus proche garanti que le courant sera consommé localement.	
C60	BUTTANS Thierry 62 la Ville Josse	22230 Plessala	T	C	5	En plein champs c'est bien, près des maisons c'est trop !	La consultation du dossier d'enquête permettrait de voir que les éoliennes ne seront pas près des maisons, mais quelles seront bien en plein champs comme recommandés par le contribuable.	
C61	GALLAIS Virginie	PLEMET	T	C	5	Je suis contre les éoliennes car cela perturbe le bien être au quotidien des maisons à proximité. Je comprends leur mécontentement il faudrait trouver des lieux isolés pour les implanter,	L'implantation des 5 éoliennes du projet se fera bien dans ce que l'on peut appeler des "lieux isolés". La zone d'implantation représente environ 3,5 km² de terrain agricole ou naturel dans lequel il n'y a pas d'habitation ou de construction.	
C71	DARTY Marie noelle La croix malard	LAURENAN	T	C	4	Depuis l'installation d'éoliennes la Ferrière nuisances importantes Réseau mobile orange coupure ou peu de réseau avec internet mobile quasiment inexistant coupures télévision indiquant plus de signal à certaines heures ; Je précise que j'ai toujours eu réseau portable Orange qui était auparavant de bonne qualité et que je n'ai de tel fixe, C'est inadmissible	Une antenne relais de l'opérateur Orange existe au lieu dit Branro en Plémet. Il est difficile de comprendre comment les éoliennes de la Ferrière à 5 km à l'opposé de cet émetteur peuvent perturber la réception sur ce lieu dit de la commune de Laurenan. Il est fortement probable que l'opérateur en charge de l'exploitation de l'installation pourra donner une explication plus objective sur ces problèmes de réseau.	
C114	BLANCHARD Michel 1 rue du minerai		T	C	2	Des éoliennes sont bien entendu nécessaires dans le plan de transition écologique mais qu'elles soient réparties de façon équitable dans le département pour éviter les concentrations au sud du département	Des règles d'équité pour la distribution des projets éoliens est une illusion du fait que les contraintes au développement de l'éolien ne sont pas réparties de façon uniforme.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
C159	DE CARNE François Le château signature du maire honoraire de Coetlogon	Coetlogon	M	C		Non sur les communes de Plemet et de Coetlogon	Cette enquête publique ne concerne pas un projet éolien sur la commune de Coetogon.	
C168	VINCENOT Sandra Les noes	PLemet	T	C	12	L'implantation de ce type d'installations necessite d'être placé en hauteur et dans un environnement propice aux vents Le projet actuel ne repond pas à ces critères ces ouvrages seront inutiles	La campagne d'évaluation du gisement de vent qui est menée depuis 2005 nous donne des données précises sur la ressource disponible. Nos disposons d'outils numériques de calcul prévisionnel de l'énergie produite à partir des caractéristiques des éoliennes. EDPR dispose de l'expertise pour affirmer que la solution proposée pour ce projet est fiable.	
C169	GICQUEL Bernard Le Theil	La prenessaye	T	C	1	pourquoi pas des panneaux solaires sur les ateliers publiques et habitat des fermes	La production d'électricité photovoltaïque en toiture est également incité par le gouvernement. EDPR ne travaille pas sur ce type de solution mais développe des grands projets PV au sol.	
C200	MONTEIL Régine rue des fraiches 34	Plemet	T	C	2	de plus c'est très laid dans le paysage breton On profite d'une région rurale pourquoi pas d'éolienne à la Baule ?	La proposition d'installer des éoliennes à la Baule est très intéressante pour la ressource éolienne venant du large mais se heurte à la difficulté principale que l'urbanisation des communes littorales n'est pas compatibles avec leur installation.	
C237	NAULLEAU Micheline Saint Lubin	Plemet	T	C	2	Merci d'écouter les gens que lorsqu'ils disent que trop c'est trop. PLEMET est encerclé La Bretagne n'est pas une poubelle. Et le sud de la France ? pourquoi ne pas les implanter la bas ?	Le développement éolien concerne l'ensemble des régions française, notamment les régions Occitanie dui compte 1310MW installés au 30/09/2017 ou encore la Nouvelle Aquitaine avec 818MW installés fin septembre 2017 (contre 957MW installés en Bretagne).	
C249	PILLET Pierre 2 impasse beauséjour	Saint Caradec	T	C	1	Il faut arreter de reduire les surfaces cultivables on ne règle pas un problème on crée d'autres problèmes	La neutralisation des surfaces agricoles utilisées pour les emprises du projet est parfaitement réversible à la fin de vie du parc. Par ailleurs, l'activité agricole jusque sous les pales de l'éolienne reste parfaitement compatible.	
C249	PILLET Pierre 2 impasse beauséjour	Saint Caradec	T	C	12	On sait déjà que souvent les éoliennes ne produisent pas d'électricité au bon moment Pourquoi persister dans cette voie et produire encore plus d'électricité inutile .	Le réseau électrique français absorbe parfaitement les sources d'électricité de toutes origines et de toutes caractéristiques. C'est ce réseau interconnecté qui maille le territoire national et qui assure des échanges transfrontaliers avec nos voisins qui est le garant d'une grande efficacité et d'une grande sécurité.	
C250	COCHET Christian 40 carguier	Plemet	R	C	12	Ici nous sommes dans une région où il n'y a pas beaucoup de vent, les eoliennes installées ne fonctionnent que les % du temps aussi je ne vois pas l'utilité	Il est faux de prétendre que la région n'a pas beaucoup de vent. La bretagne est réputée pour recevoir en premier les tempêtes venant du large, mais c'est surtout le régime de vent océanique qui lui assure une ressource parmi les meilleurs de France.	
C268	COCHET Mdeleine 40 Carguier	PLEMET	R	C	2	La Bretagne est une presqu'île nous avons la mer autour de nous, nous avons de bons courants marins, pourquoi ne pas mettre des hydroliennes plutôt que défigurer le paysage	Un programme de développement de l'énergie hydroliennes est en cours, notamment au Fromveur entre ouessant et le continent. C'est une technologie émergente qui doit encore faire ses preuves et trouver son modèle économique. La Bretagne envisage d'être une région leader sur cette technologie prometteuse.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
C281	Gaorin Annie Launay guen	Plemet	R	C	6	pollution des terres agricoles qui deviendraient inexploitable	Aucune pollution des terres agricoles ne sera produite par les éoliennes. La fondation étant constituée de matériaux inertes (béton). En plus de sa faible emprise au sol, l'exploitant pourra toujours exploiter sa parcelle jusqu'au pied de l'éolienne (autour de la plateforme), non cloturée. De plus, le parc éolien de Plémet, comme tous les parcs éoliens d'EDPR sera certifié ISO14001 (système de management de l'environnement) ce qui garantie un suivi encore plus rigoureux de l'impact environnemental.	
C285	Guehenneux J-R 10 rue de l'Etrat	LAURENAN	T	C	12	Pis de 50 machines sont visibles de chez moi et ne tournent que très peu, la nuit ce ne sont que des feux rouges clignotant dans le paysage et la production électrique « éolien » ne fait qu'augmenter la facture électrique à payer.	La facture de l'électricité n'est pas composée que du cout de la production de celle-ci (environ 38 % de la facture). Il y a aussi des couts de distribution et d'acheminement (environ 27 % de la facture) et aussi des taxes (35 % de la facture). Le cout de production de l'éolien terrestre baisse régulièrement et devient l'une des productions les plus économiques.	
C286	Michel Edmonde 29 rue du chabre	LAURENAN	T	C	3	Impact sur la santé. Si il y a brouillage des ondes tv comment ne pas avoir peur, ces ondes doivent bien avoir d'autres impacts invisibles.	C'est une inquiétude infondée de penser qu'il y aurait des ondes sortant des éoliennes et qui viendrait brouiller tous les systèmes de communication. En fait, les éoliennes par leur taille et la surface de contact qu'elles peuvent représenter, sont des obstacles à la propogation des ondes herziennes qui sont particulièrement fragiles. Le problème est uniquement technique et se résoud facilement grâce à des solutions techniques simples (installation de parabole par exemple).	
C304	Didier RUELLO 24, La Pierre	PLEMET	T	C	3	Trop d'éoliennes, ça tue le monde	Il est particulièrement grave d'affirmer que des éoliennes peuvent provoquer la mort.	
C311	Clémence Jouan Elue municipale depuis 2001 à PLEMET . Habitant PLEMET depuis 1982 (annexé)	PLEMET	T	C	8	concertation ? je suis très surprise (des annonces d'EDPR), en tant que conseillère municipale nous avons rencontré EDPR une seule fois pour nous présenter le projet . Je n'avais jamais entendu parlé d'un possible financement participatif avec les riverains de PLEMET avant le 17 novembre .Encore un appât pour l'installation des éoliennes, et les Nuisances ? On veut les faire oublier avec l'Argent Ça prouve bien le manque d'arguments d' EDPR, on essaie la « Dernière arme, l'Argent » pour un passage en force. Que de Tromperies.	Les autorités publiques incitent les producteurs à faire du financement participatif ou tout autre action visant à impliquer l'économie des territoires. Depuis peu de temps, des intermédiaires financiers sont agréés pour assurer la collecte de fonds dans le cadre de projets d'énergie renouvelable. C'est une option qui est maintenant envisagée par EDPR qui ne sera décidée qu'une fois les autorisations délivrées.	
C311	Clémence Jouan Elue municipale depuis 2001 à PLEMET . Habitant PLEMET depuis 1982 (annexé)	PLEMET	T	C	12	Dans les années 2010 , une étude avait été faite pour l'implantation d'éoliennes, Résultat : pas assez de vent . Y aurait-il plus de vent en2017 ?	EDPR étudie le site depuis 2005. Les premiers résultats de la campagne de mesure du vent ont conclu qu'il n'y avait pas de solution rentable avec le matériel proposé à cette époque. Le vent sur le site n'a pas changé, cependant le matériel proposé par les constructeurs à fait des progrès significatifs qui a permis à EDPR d'envisager de relancer ce projet ces dernières années. Ce sont donc les conditions techniques d'exploitation du vent qui a évolué favorablement.	
C312	D COLLIER Fahelleau	PLEMET	R	C	1	À quoi s'ajoute que sont insupportables l'attitude et le discours pseudo-écologique des promoteurs qui ont une fâcheuse tendance à prendre les citoyens pour des benêts incultes. S'ils se souviennent toutefois de ce que le mot « citoyen » signifie	Ces propos sont diffamants à l'encontre du pétitionnaire.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune	↓ A	↓ C	TH E M E	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
C314	Vent debout	PLEMET	A	C		Fait valoir que les couriels M11,12, 17 et 20 dans le PV émanent de personnes liées au développement de l'éolien qui omettent de mentionner cette implication	Les personnes qui ont fait des contributions favorables au projet sont libres de leurs commentaires, comme nous l'espérons que tout ceux qui ont fait des contributions défavorables l'ont été. Le fait que l'association vent debout ait fait des recherches de filiation entre EDPR et ces avis favorables est particulièrement inquiétant sur ses motivations.	
C314	Vent debout	PLEMET	A	C		L'omission, toujours elle, apparaît dans un article du Courrier Indépendant du 17 novembre 2017 photo est extraite du dossier : Demande de permis de construire faite du lieu-dit La Haie à Gomené et les autres sont aussi tous faits sans montrer le parc éolien de La Prénessaye ou de La Ferrière Les Moulins ou de Plumieux ou de Saint-Gilles, ou de Bel Air, ou pour le dernier créé la source de la Rance sur Saint-Gouéno, tous visibles de PLEMET et des emplacements des éoliennes prévues !	Le pétitionnaire ne comprend pas la contestation faite par Vent debout à Plémet sur l'utilisation par le journal Courrier indépendant d'une photomontage extraite du dossier paysager de l'étude d'impact.	
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	1	affichage : Pas de panneau à Rénéac	Parmi les 12 affiches de l'avis de l'enquête publique posées par le pétitionnaire, une a été positionné à Rénéac, sur le chemin en direction du parc. Quelques jours après sa pose, ce panneau a été retrouvé arraché et jeté dans le champs voisin. Il a toutefois été remis en place par le pétitionnaire. Nous nous étonnons qu'il soit fait ici un commentaire précisément sur l'absence du panneau sur Rénéac qui a été volontairement enlevé.	
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	8	111.4. HISTORIQUE DU PROJET page 17 sur 23: 130 invitations selon EDPR déposées dans les BAL mois personne n'a eu à Fahéleau, Branro, etc, un projet qui concerne plus de 3000 personnes et on ne compte pas les communes riveraines ne fait l'objet que d'une information pour 130 personnes aucun dialogue possible, par exemple pour ce qui est de l'effet stroboscopique, on nous dit qu'EDPR est prêt à payer des stores occultants, donc que l'hiver il faudra vivre dans le noir ! Pour les gens du village de Carguier, on leur dit que ne pas vouloir d'éoliennes, c'est accepter plus de chômage en France. On admet que nos maisons vont perdre de leur valeur mais pour quelques années, ensuite les gens vont s'habituer et l'immobilier repartira. Pour les chauves-souris on nous dit que pas de soucis, on évite les zones boisées, ce qui est faux. Voir éo 1, 2 4 et 5 ! quel mensonge ou méconnaissance du terrain ! L'étude d'impact visuel n'est pas faite elle sera visible plus tard, Donc on demande d'accepter un projet sans donner toutes les infos, On nous dit aussi que le site n'a pas été jugé favorable en terme de vent par les concurrents précédents.	La diffusion d'un flyer d'invitation a été fait pour les 130 BAL identifiés dans un rayon de 1 km autour des éoliennes. Les commentaires préts ici à EDPR sont incomplets et sortis du contexte d'échanges plus riches que résumés ici. L'évitement des zones boisées concerne ici l'absence de défrichement nécessaire à l'installation d'éolienne ou de ses cables de puissance. C'est EDPR, sous son nom précédent de société RDE qui a commencé le développement de ce projet et qui a évalué le gisement de vent insuffisant jusqu'au moment au des nouveaux modèles d'éoliennes ont permis de trouver une solutions. D'autres sociétés concurrentes a EDPR ont cherché à prendre la maitrise du projet sans succès.	
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	4	Pourquoi dans les activités économiques et touristiques ne pas parler du centre équestre ?	Le centre équestre du chêne Ossat est situé a plus de 2 km de la zone d'étude. Il participe effectivement de l'activité économique et touristique de la commune. Il est rappelé que le dévelopopement de ce chapitre n'a pas la prétention d'être exhaustif mais doit permettre de montrer le dynamisme des communes et des interactions qui pourraient exister avec le projet.	

N° ordre déposition	Intervenant	Commune			THEME	Contenu déposition	Réponse du maître d'ouvrage	AVIS du Commissaire enquêteur
			↓	↓				
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	1	<p>Page 62 Schéma de développement éolien en Centre-Bretagne , volet paysager dont l'objectif est de « déterminer les unités paysagères du pays, leur sensibilité à l'implantation d'éoliennes et les lignes de force du paysage sur lesquelles appuyer des projets ». 2004 et 2005 le schéma de développement éolien en Centre Bretagne ne permet pas l'implantation des éoliennes à l'emplacement actuel !</p> <p>En 2011 avec la CIDERAL qui a refusé de nous montrer le dossier éolien, tout change sans aucune participation ni communication citoyenne Carguier est maintenant dans une zone de sensibilité faible</p>	<p><b>Réponse du maître d'ouvrage</b></p> <p>Le schéma éolien du pays de centre Bretagne dont la version finale date de janvier 2005 classe la zone du projet comme secteur favorable au titre de la faisabilité économique et comme secteur possible au titre de la pertinence paysagère. Il est donc faux de prétendre que ce schéma ne permet pas l'implantation d'éolienne à l'emplacement du projet.</p>	
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	11	<p>Page 64 Etat initial du paysage : Mensonge, faire des photos depuis éoliennes 1, 2 et 3 situées dans le Mené boisé et on voit LAURENAN, Gomené, les éoliennes de La Ferrière Mensonge, faire des photos depuis éoliennes 1, 2 et 3 situées dans le Mené boisé et on voit LAURENAN, Gomené, les éoliennes de La Ferrière</p> <p>Page 72 Au sein de l'aire d'étude rapprochée: Faux Montrer vues depuis 5 maisons sud de Carguier, Montrer mât de mesure qui en plus ne fera plus 74 m mais 95 m et sera proche de Carguier</p> <p>Venir au sud du village et chercher haies et bosquets.</p>	<p>Les contributions faites ici ne sont pas assez développées pour comprendre en quoi l'étude d'impact mérite les commentaires de "mensonge" et de "faux".</p> <p>Le choix des points de vue pour les photomontages se base sur les propositions de l'expert paysagiste (Ceresa) qui a réalisé l'étude paysagère, par rapport aux enjeux principaux du site et les points de vue les plus représentatifs.</p>	
C315	Alain CHERON Carguier Annexé	PLEMET	R	C	11	<p>Conclusion -Synthèse : lacunaire et inexacte</p>	<p>Cette contribution de 18 pages reprend en copié/collé des parties de paragraphe de l'étude d'impact et apporte des commentaires lacunaires sur ces parties sans que l'on puisse comprendre le sens de ces commentaires. Un développement plus détaillé de ces contributions nous aurait permis de proposer une réponse adaptée à chaque contribution.</p>	